



Question sur la fraude de l'assurance la macif

Par **Lynda3838**, le **28/03/2009** à **14:07**

Bonjour,

Voici mon problème :

Je suis assurée à la **MACIF** depuis neuf ans , ayant fais ma conduite accompagnée pendant deux ans ; j'étais assurée avec mon père .

Pendant la conduite accompagnée de 1999 à 2000 j'ai eu un accident .

A l'obtention de mon permis je me suis assurée à la **MACIF** et lors de cette inscription , cette assurance a fais une grave erreur : ma mis en malus directement alors que l'accident n'a pas eu lieu pendant que j'avais mon permis et donc j'a payée une cotisation pendant 9 ans alors que je ne devais pas. je me suis rendu compte de cette fraude tardivement , puis je les contacter avec les documents nécessaires ils m'ont en effet dit qu'ils reconnaissaient leur erreur et qu'ils allaient rectifier leur erreur en changeant le bonus.

MA QUESTION : -Dois je *porter plainte pour abus de biens sociaux* pour qu'ils me remboursent les neuf années de cotisations payées qu'ils me doivent ?

Cordialement[s][[/s]

Par **Paula**, le **29/03/2009** à **09:54**

Bonjour,

Non, ne portez pas plainte surtout pour "abus de biens sociaux". Ce n'en est pas un.

C'est une erreur de la Compagnie d'Assurance, puisqu'elle le reconnaît, et faites vous rembourser.

Cordialement

Par **Lynda3838**, le **29/03/2009 à 11:49**

Bonjour,

Merci beaucoup pour ces précieux conseils .

Cordialement